

Communiqué de presse

Angoulême, le 31 mars 2025

RENFORCEMENT D'ITINÉRAIRE – SÉQUENCE 2 **ROUTE DÉPARTEMENTALE 48** **COMMUNE VAL-DE-COGNAC**

Compétence obligatoire du Département, l'entretien et la modernisation des routes départementales et d'ouvrages d'art représentent un budget annuel de 27 millions d'euros en 2024.

C'est un enjeu majeur de notre collectivité, garantissant la sécurité des Charentais, la fluidité des circulations dans notre département et son accessibilité.

Près de 300 agents des routes travaillent quotidiennement au maintien de ces objectifs. Ces agents étant victimes d'agressions et de nombreux actes d'incivilités ces dernières années, le Conseil départemental souhaite attirer l'attention des riverains et usagers des routes, sur les missions essentielles assurées par son personnel mais aussi par celui des nombreuses entreprises qui interviennent pour le compte du Département.

Le Département en appelle au respect et à la bienveillance à leur témoigner lors de la réalisation de ces travaux.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Au titre du budget « Grands Travaux 2024 », le Conseil départemental a retenu l'opération de renforcement d'itinéraire de la RD 48 dans la commune de Val-de-Cognac.

PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

Le Département a besoin de renforcer la route départementale n°48 depuis le giratoire avec la RD 213 jusqu'à l'entrée de la carrière Garandau, sur un linéaire de 4400 m, dans le cadre du maintien en état de son patrimoine routier.

Cette route est construite sur une zone argileuse et sa structure n'est pas adaptée au trafic actuel.

Le trafic enregistré en 2021 sur la RD 48 est de 2195 véhicules/jour dont près de 600 poids-lourds, dans les deux sens confondus.

Les variations hydriques du sous-sol sont les principales causes des désordres rencontrés. Depuis le nouveau plan de circulation et l'interdiction de la traverse de Cherves par les PL>19 Tonnes suite à son réaménagement, la RD 48 est le seul axe PL qui permet la desserte des sociétés : Hennessy, Garandau, Placoplatre et Paprec SO et rejoindre la RD 85 en direction de la Charente-Maritime.

Cette RD est donc un axe majeur pour le trafic PL.

Sa configuration, son état de dégradation, les problèmes de sécurité liés à des accotements de trop faible largeur, imposent d'importants travaux de renforcement de la structure et d'élargissement.

La 1^{ère} séquence a été réalisée en 2024. Au titre du budget 2025, une 2^e séquence de travaux va être engagée cette année. La section concernée est la suivante : depuis l'entrée du site Hennessy « bas de Bagnolet » jusqu'au virage à l'entrée du lieu-dit « le vanneau » soit un linéaire de 1 450 m.

La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de cette opération sont assurées par le Département.

DESCRIPTION DES AMÉNAGEMENTS PROJETÉS

Il s'agit d'un aménagement dont les objectifs sont les suivants :

- Renforcer structurellement la RD 48, par la réalisation de poutres de rives en conservant 1,50 m de chaussée existante de part et d'autre de l'axe,
- Créer des accotements enherbés compris entre 1,00 m et 1,50 m stabilisés afin de bloquer la route et sécuriser cet axe,
- Réaliser un réseau pluvial sur la longueur totale de l'itinéraire par busage ou fossés et créer des exutoires,
- Reprofiler la chaussée puis réfection de la couche de roulement sur la totalité du linéaire,
- poser la signalisation verticale et réaliser le marquage horizontal.

Des acquisitions foncières (à charge du CD16) ont été nécessaires pour la réalisation des accotements et des fossés de la RD48.

DÉROULEMENT DES TRAVAUX

- Entreprise titulaire du marché : **GARRAUD TP** – ZE de la Penotte – 16414 Garat.
- Démarrage des travaux: **lundi 07 avril 2025** (en fonction de la météo).
- Durée des travaux: 5 mois

Cette opération sera réalisée selon **8 phases** successives :

- **Phase 1 à 6** : Rabotage de la chaussée, terrassement et mise en œuvre de matériaux pour la réalisation de la poutre de rive, création du réseau pluvial et mise en œuvre d'une grave bitume. Les zones de travaux n'excéderont pas 500 m et se déplaceront alternativement entre le côté gauche et le côté droit de la RD 48, **un alternat par feux gèrera la circulation.**

Maintien d'un seul sens de circulation pour les PL sur la RD 48 (Cognac en direction de Bréville). Une signalisation adaptée sera mise en place au niveau du giratoire avec la RD 213 indiquant la direction de Cognac via les RD 48, 55 et 24.

- **Phase 7** : mise en œuvre de la couche de roulement sur l'ensemble de l'aménagement **de nuit sous route barrée** sur la RD 48
- **Phase 8** : travaux de finitions, engazonnement, marquage et signalisation verticale **un alternat par feux gèrera la circulation.**

COUT DES TRAVAUX - FINANCEMENT

Le Département prend en charge la totalité du coût de cet aménagement y compris les frais annexes qui s'élève à 1 350 000 € TTC.

Route Départementale n°48

Commune de Val-de-Cognac

Renforcement d'itinéraire RD48 - Séquence 2



Plan de Situation

Echelle : 1/50 000

